



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

19 présents : M. Jérôme BÉGASSE, Mme Cécile BREGÉON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Florence STABLO, Mme Pascale MACOURS, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, M. Grégory FONTENEAU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

7 excusés :

M. Frédéric SALAUN ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS
Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Jacqueline LE QUÉRÉ
Mme Cécile MARCHAND ayant donné pouvoir à Mme Séverine BUFFERAND
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Vincent BONNISSEAU
Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT
M. Sylvain NEVEU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

1 absente :

Mme Maëlle EVARD

Secrétaires de séance : Mme Florence STABLO et Mme Fabienne MONTEBAULT Date d'affichage :

Date de convocation : le 9 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

2022_12_15_09

Nomenclature : 7.10

Fixation des tarifs pour l'année 2023

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire, rapporteur, indique qu'il convient d'actualiser les tarifs à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les tarifs 2023 proposés sont les suivants :

Pour la location de la salle du parc :

		Jour de semaine (du lundi au jeudi, hors jours fériés)	Vendredi ¹ (hors jours fériés)	Week-end ²⁻⁶ et jours fériés ³	Vendredi + samedi + dimanche ou samedi + dimanche + lundi
Commune	Particuliers et entreprises	196,20 €	196,20 €	381,50 €	577,70 €
	Associations et scolaires	Gratuit	196,20 € ⁵	381,50 € ⁵	577,70 €
	Restitutions / spectacle annuel	1 gratuité			
Hors commune		392,40 €	392,40 €	763,00 €	1 155,40 €
Caution ménage ⁴		250 €			
Caution dégradations		1 000 €			

Réservation 1 an à l'avance maximum

¹ : état des lieux d'entrée le vendredi après-midi, état des lieux de sortie le samedi matin, 9h00, ménage fait par le locataire

² : état des lieux d'entrée le samedi matin, état des lieux de sortie le lundi matin, ménage fait par le locataire

³ : état des lieux d'entrée la veille du jour férié ; état des lieux de sortie le lendemain matin du jour férié, ménage fait par le locataire

⁴ : restituée si le ménage est fait correctement

⁵ : gratuité si 1^{re} réservation annuelle ou disponibilité de la salle 2 mois avant l'événement

⁶ : en cas de mise à disposition de manière exceptionnelle de la salle le dimanche après-midi à certaines associations par la municipalité, la location "Week-end" prendrait alors fin le dimanche à midi et le montant de la location serait diminué de respectivement 50 € (commune) et 100 € (hors commune). Cette contrainte sera communiquée dès la réservation aux locataires potentiels.

Il est par ailleurs précisé que toute réservation ne sera effective qu'après signature du règlement de location de la salle et versement d'arrhes correspondant à 30 % du montant de la location.

Pour les locations des autres salles :

Toutes les cautions pour les locations de salles restant inchangées.

Pour une location d'un jour, la clé devra impérativement être remise à la mairie le lendemain du jour loué à 11h. En cas de non-respect, une deuxième journée d'utilisation sera facturée. Pour une location de deux jours consécutifs, le deuxième jour d'utilisation sera facturé 50 % du tarif indiqué ci-dessus. Les réunions et assemblées générales des associations de Saint-Aubin bénéficieront de la gratuité.